

Conseil Municipal

Du 25 septembre 2012

La séance est ouverte à 18 h.30. **Présents** : Mme GHELMA Gisèle, CATTEAU Annette. MM. CHALOYARD Guy, DE PASQUALIN Bruno, VICHOT Bernard, CARPENTIER Pierre, THOULY Jean Jacques, CHALOYARD Yves, CLAVELIN Charles, M. DE PASQUALIN Laurent, et du secrétaire de mairie GENTILE Patrice.



Mme le Maire ouvre la séance.

Extension du périmètre de la CCCHS

La fusion entre la CCCHS et les trois communes résiduelles du Premier Plateau : Bonnefontaine, Crançot, La Marre, a été adoptée par le Conseil Communautaire du 4 septembre 2012. Il est demandé à chaque commune d'approuver l'arrêté préfectoral délimitant le nouveau périmètre de la Communauté de Communes.

Le conseil approuve à la majorité l'intégration de la commune de La Marre, mais désapprouve à la majorité les communes de Crançot et Bonnefontaine

Lutte contre la renouée du Japon

Pierre CARPENTIER fait le point sur le traitement de la Renouée dans l'été et note la bonne qualité de travail effectué par notre cantonnier le long de la seille où il persiste encore quelques taches,

Renouvellement adhésion service informatique SIDEC

Le SIDEC demande de reprendre une délibération, la précédente étant erronée. Le conseil renouvelle l'adhésion au SIDEC pour la maintenance informatique des logiciels et de l'ordinateur de la mairie. Bernard Vichot demande à ce que soit précisé dans la délibération que le SIDEC intervienne rapidement en cas de panne

Règlement SPANC

Le conseil approuve le nouveau règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Groupement de travaux de voirie

Le conseil approuve la décision du conseil communautaire d'attribuer le marché de groupement de commandes pour les travaux de voirie à l'entreprise S.J.E. (Société Jurassienne d'Entreprise) qui a soumis une offre de 309 835 € HT pour un détail estimatif fictif de 348 879,50 € selon l'estimation de la DDT.

Travaux rue du Moulin

Les travaux de voirie qui concernent la pose de caniveaux et l'enrobé devraient débuter au printemps 2013. Suite au nouveau marché de voirie de la C.C.CH.S. la DDT évalue le montant des travaux à 12 135€ HT. L'enrobé sera réalisé par la CCCHS. À cette occasion une étude de faisabilité sur l'enfouissement des réseaux secs dans cette rue a été souhaitée

Mme le Maire répond qu'elle va procéder avec J.J. THOULY à une étude chiffrée,

Bilan du repas communal

55 personnes ont participé à ce moment convivial. Le conseil remercie la famille Courbet pour avoir mis à disposition leur caveau pour le repas, ce qui a été bien apprécié vu la température estivale,

Affouage

Le conseil fixe (7 voix pour, 1 voix contre d'Yves Chaloyard et 2 abstentions de Bernard Vichot et Guy Chaloyard) le prix de l'affouage à 50€.

Les affouagistes désirant un feu de bois doivent s'inscrire en Mairie jusqu'au mardi 9 octobre 2012, 19 h 00 dernier délai. Le paiement est demandé par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Les chèques groupés pour plusieurs affouagistes ne seront pas acceptés.

Bruno De Pasqualin explique que pour exploiter les parcelles 3, 4, 5 et 6, l'O.N.F. demande l'ouverture d'une piste d'environ 450 mètres. Selon l'entreprise De Pasqualin, il y aurait 3 jours de travail de terrassement pour un coût estimatif de 2500€ HT. Guy Chaloyard pense qu'il convient d'abord de trouver un acheteur de bois avant d'engager des frais car l'exploitation du bois est particulièrement difficile à cet endroit.

Monsieur BILLET se propose de contacter diverses entreprises afin d'établir des devis concernant ces travaux,

Travaux dans le logement locatif de Mme Tolle Maryse suite au dégât des eaux

Laurent De Pasqualin prend la parole pour expliquer les travaux qui ont été effectués dans la salle de bains : changement du parquet, installation de la cabine de douche, peinture, pose d'un miroir, mise en place d'une VMC.

Les factures de l'entreprise PARROT et PROST sont transmises à GROUPAMA.

Démoussage et réfection de la toiture de la cure

Les travaux de la toiture ont été effectués comme prévu pour la somme de 4575, 00 euros, Au cours des travaux il s'est avéré que la toiture côté route nécessitait une intervention immédiate qui a été acceptée par le maire pour la somme de 1990,00 Euros,

Divers

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2011 du SYDOM sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Ce rapport est consultable en mairie.

Commémoration du 11 novembre : rendez-vous dans la cour de la mairie à 9h45. Cérémonie aux monument aux morts à 10h00, puis à l'issue de la cérémonie, vin d'honneur à la salle Michel Tissot.

Le dimanche 18 novembre aura lieu le repas de nos aînés à la salle Michel Tissot. Les inscriptions gratuites pour les personnes de 70 ans et plus, et payantes pour les autres personnes accompagnantes, se feront en mairie jusqu'au mardi 13 novembre.

Mme le Maire lit au conseil municipal la lettre reçue de Monsieur Pierre BOIVIN En Billin. Celui-ci se plaint de la divagation de chiens qui lui cause des nuisances, et des voitures mal garées qui gênent la circulation.

Le maire a déjà pris un arrêté pour les aboiements des chiens, suite à d'autres plaintes, un second arrêté sera pris pour la divagation des chiens.

Le conseil demande aux habitants de ne pas laisser divaguer leurs animaux et de laisser libre d'accès les voies de circulation, dans les cas de non respect la Gendarmerie interviendra.

Illumination 2012 : comme l'année précédente, Jean-Jacques Thouly demandera à l'entreprise Bruchon de commander des guirlandes complémentaires (oratoire, sapin Billin et 2 traversées de route).

Bernard Vichot rend compte de la dernière réunion du Syndicat des Eaux de la Haute Seille et dit notamment que l'entreprise ETCTP de Beaurepaire va procéder à des travaux de réseaux vers le pont Maudit.

Bernard Vichot signale qu'il a appelé M. Vignon de la police des eaux pour constater une pollution à la cascade l'eau fine,

Bernard vichot fait remarquer que l'escalier qui mène aux cloches de l'église n'a pas besoin de réfection : il suffit de bien nettoyer et traiter les marches. Il faudra également créer une ligne de vie aux cloches avec 4 mètres de câble pour la sécurité du technicien.

Il sera rappelé à l'employé communal qu'il n'utilise pas la tondeuse autoportée rue Château Guinand ou aux Essertines.

Guy Chaloyard souhaite quant à lui que les bords de route Rue du Moulin soit faites car il y a profusion d'orties.

Pierre Capentier annonce que le site de Nevy sur Seille est accessible à tous à cette adresse : **nevy-sur-seille.fr**

Suite à une demande, Annette Catteau informe qu'il ne peut y avoir d'arrêt de bus à la Croix car il faut en faire la demande au 1^{er} trimestre de l'année.

Opération brioches du 10 au 13 avril 2012.

La séance est levée à 20 heures 35